

Les frais du contrat de capitalisation ORADEA CAPITALISATION OPPORTUNITÉS*

Montant minimal de versement initial :

- Gestion Liberté : 500 000€
- Gestion Déléguée : 250 000€

Frais annuels

Frais de gestion du contrat

Frais des supports

1/ Gestion Liberté

Supports unités de compte

- 0,84% maximum

2/ Gestion Déléguée

Supports unités de compte

- 1,44% maximum

Frais de gestion des unités de compte

1/ Gestion Liberté

Fonds actions** (moyenne)	1,54%
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions***</i>	<i>0,65%</i>
Fonds obligations (moyenne)	0,94%
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions***</i>	<i>0,42%</i>
Fonds immobilier**** (moyenne)	1,64%
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions***</i>	<i>0,29%</i>
Fonds diversifiés (moyenne)	1,61%
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions***</i>	<i>0,63%</i>

Autres frais annuels

frais forfaitaires

Non applicable)

frais proportionnels

Non applicable

Frais ponctuels par opération (taux ou montant maximal)	
Frais sur versement	5% maximum
Frais de changement de modes de gestion (en % ou en €)	Gratuit. Seuls les arbitrages initiés à cette occasion génèrent des frais de 0,50 %
Frais d'arbitrage	
1/ proportionnels ou forfaitaires en Gestion Liberté	
<ul style="list-style-type: none"> • 0,50% maximum. 0,50% s'ajoutent à ces frais pour un arbitrage provenant d'un support immobilier représentatif de parts de SCI gérées par SOGECAP 	
2/ proportionnels ou forfaitaires en Gestion Déléguée	
<ul style="list-style-type: none"> • Gratuit 	
nombre d'arbitrages gratuits par an	0
Frais de transfert sortant vers un autre produit	0%
Frais de rachat	0%

NA : non applicable

*= Le tableau indique les principaux frais du contrat constatés au dernier exercice clos. Il peut cependant subsister des frais ne figurant pas dans ce tableau.

** = la catégorie « fonds actions » inclut les ETF mais exclut les fonds de capital-investissement (FCPR, FPCI, FIP) et les titres vifs.

***= part des frais reversés au profit du distributeur et, du gestionnaire du contrat au cours du dernier exercice clos.

****= la catégorie « fonds immobilier » inclut les OPCI, les SCPI et les SCI.